



Projet
d'établissement
2008-2010

SOMMAIRE

Avant-propos	p. 2
I. Le CRL comme centre de ressources	p. 5
A. Patrimoine	p. 5
B. Economie du livre	p. 6
C. Vie littéraire.....	p. 7
II. Le CRL comme plate-forme d'échanges et de rencontres	p. 8
A. Patrimoine	p. 8
B. Economie du livre	p. 8
C. Vie littéraire.....	p. 9
III. Le CRL comme « porte-voix » du livre et de la lecture	p. 10
A. Patrimoine	p. 10
B. Economie du livre	p. 10
C. Vie littéraire.....	p. 10
IV. Dynamique de la mise en œuvre du projet culturel	p. 12
A. Evolution des secteurs d'activité.....	p. 12
B. Les conséquences en terme d'organigramme.....	p. 12
C. Trois « outils » indispensables	p. 13
Annexes	p. 15
- Annexe 1 : Rappel historique sur la constitution du CRL	
- Annexe 2 : Lettre de cadrage	
- Annexe 3 : Synthèse des propositions discutées lors du dernier comité de pilotage des Assises du livre de Bourgogne	
- Annexe 4 : Convention cadre BnF / CRL / BM Dijon	
- Annexe 5 : Hypothèse d'évolution des secteurs d'activités du CRL et du temps de travail	
- Annexe 6 : Liste des commissions d'ores et déjà mises en place par le CRL ou qui le seront avant fin 2007	

Avant-propos

Compte tenu des récents changements d'organigramme du Centre régional du livre de Bourgogne¹ (CRL), du délai imparti pour la rédaction de ce document et des mutations constantes qui touchent les métiers du livre, ce projet veut avant tout, dans le cadre de la prochaine convention triennale 2008-2010 entre le CRL et ses partenaires publics (Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne et Conseil régional de Bourgogne), proposer des orientations générales, et non des objectifs figés et définitifs. Ces orientations devront donc nécessairement être complétées, affinées, précisées au fil des mois. Ces réajustements ne pourront être établis et mis en œuvre sans le concours précieux et l'engagement renouvelé des partenaires professionnels et publics du CRL.

Objet apparemment paradoxal - c'est-à-dire à la fois produit industriel et bien culturel, matière et pensée, le livre passe, de l'auteur au lecteur, par les soins attentifs de plusieurs métiers : éditeur, imprimeur, relieur, diffuseur, distributeur, libraire, bibliothécaire, mais aussi traducteur, documentaliste, enseignant, organisateur de manifestations culturelles, critique littéraire, animateur de revues... C'est cette diversité, et son liant de solidarité, que tente de traduire l'expression « chaîne du livre ». C'est en pensant à elle comme risque, mais aussi comme chance, que le CRL doit jouer tout son rôle, exercice aussi exigeant qu'enthousiasmant.

Interface experte, structure fédératrice et observateur intelligent au service de l'ensemble des acteurs professionnels du livre et de la lecture installés sur le territoire bourguignon, il est concerné par tous les métiers du livre ainsi que toutes les professions impliquées dans la lecture publique. Ainsi doit-il, tout en tâchant de ne jamais omettre la dimension régionale contenue dans son nom, se donner les moyens de répondre au double objectif, culturel et économique, poursuivi par les acteurs de la chaîne.

Les missions du CRL s'orienteront, à l'échelle régionale, en faveur de trois « secteurs » : la vie littéraire, le patrimoine et l'économie du livre².

La vie littéraire :

Acteur fédérateur au service du développement de la vie littéraire, le CRL maintiendra sa fonction de co-organisateur et de co-financeur sur des actions précises à dimension régionale.

Il pourra par ailleurs apporter son expertise et mettre ses compétences techniques au service des bibliothécaires, des professionnels de l'éducation et des organisateurs de manifestations littéraires afin de jouer un rôle de coordinateur, de levier, de conseil, d'aide au montage de projets, à la recherche d'intervenants, à la mise en réseau et à la communication.

En revanche, il n'est pas dans les missions du CRL d'être un bailleur de fonds ou un opérateur qui se substituerait aux associations ou établissements culturels régionaux dont le rôle est aussi d'encourager la vie littéraire et de développer la lecture. Les actions directement financées par le CRL en matière de vie littéraire tendront donc à être réduites dès 2008.

¹ Cf. Annexe 1

² L'économie du livre suit toutes les questions relatives à l'évolution du secteur marchand de la chaîne du livre. Elle concerne donc notamment l'édition, la diffusion et la distribution du livre et la librairie.

Le patrimoine écrit :

Les missions patrimoniales sont un axe fort des agences régionales de coopération entre bibliothèques depuis leur création en 1985. Après 2000, année où ABIDOC (Association bourguignonne interprofessionnelle du livre de la lecture et de la documentation) s'est transformée, en accord avec les partenaires publics, en Centre régional du livre, les missions patrimoniales de l'association, qui, pour la plupart, ne prennent leur sens que dans la longévité, se sont poursuivies et développées.

Conserver, valoriser, diffuser le patrimoine écrit. Voici des termes simples mais qui cachent cependant une réalité bien plus complexe et alarmante : une partie du patrimoine écrit est inconnue du public et des chercheurs car non inventoriée et, dans certains cas, ce patrimoine est en train de disparaître à cause de mauvaises conditions de conservation. Des études ont été menées³, avec des résultats pour certains sites sans appel : locaux inadaptés, livres infestés, sales, non inventoriés.

Conscient des difficultés, le CRL ne peut et ne doit pas pourtant, à lui seul, se substituer aux « gardiens » de ce patrimoine écrit. La prise en charge et, avant cela, la prise de conscience, doivent se faire au niveau des collectivités territoriales et des responsables de fonds patrimoniaux auxquels incombe la bonne conservation des collections, en lien étroit avec l'Etat, souvent propriétaire de ces collections.

Comme le souligne Philippe Hoch, la nécessité pour le CRL, en collaboration avec ses partenaires publics, de « *dresser un programme de conservation à la fois préventif et curatif*⁴ » implique l'engagement durable des établissements concernés ainsi que de leurs tutelles. Dans ce contexte, le CRL jouera un rôle d'expertise, de conseil auprès des élus et des professionnels et poursuivra la coordination de différentes actions, dont un grand nombre est réalisé grâce au soutien de la Bibliothèque nationale de France (BnF), destinées à la sauvegarde, à la valorisation et à la diffusion des richesses patrimoniales.

L'économie du livre :

Ni seulement bien culturel, ni seulement bien commercial, le livre est un produit atypique à l'économie fragile. Défendre les entreprises indépendantes qui font et vendent le livre, c'est défendre la pensée ou l'art sous leur bannière tissée de transmission et de médiation et c'est pourquoi le CRL doit s'y employer.

Dans cet objectif, le CRL se veut un centre de ressources professionnelles et un soutien pour tous les acteurs économiques du livre, notamment les libraires et les éditeurs indépendants.

Son rôle : analyse, conseil et accueil des professionnels, actuels ou à venir, sur des questions d'ordre juridique, mais aussi sur des problèmes liés au développement économique des entreprises (évolution de la chaîne du livre, relations interprofessionnelles, développement et modernisation des professions, intégration des nouvelles technologies, modalités de commercialisation et d'accès au marché, recherche de financements et interventions du Centre national du livre).

³ En 1993, recensement des fonds patrimoniaux de Bourgogne ; en 2005, enquête pour la mise en place d'un Plan régional d'action pour le patrimoine écrit (PRAPE), confiée au CRL par la DRAC Bourgogne et suivie, en juillet 2006, d'une mission d'évaluation sur 6 fonds patrimoniaux de Bourgogne.

⁴ Philippe Hoch, « Le plan de conservation », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 45, n° 4

Ainsi, tout en restant soucieux d'animer la vie littéraire, le CRL Bourgogne définira-t-il à terme son identité par les deux axes de travail décrits ci-dessus : le patrimoine écrit et l'économie du livre.

Le patrimoine écrit compte tenu de l'histoire du CRL et de la volonté affichée et pérenne des bibliothécaires de mutualiser leurs moyens et leur énergie en vue de la valorisation des fonds patrimoniaux. Et l'économie du livre, vouée à prendre une place croissante dans les missions du CRL, puisque la librairie et l'édition indépendantes sont les secteurs les plus fragiles et les plus largement soumis aux mutations (technologiques, juridiques, politiques) et qu'ils se placent en tête de la chaîne du livre : travailler à l'économie du livre, c'est donc engrener la chaîne.

Le présent projet se base sur deux documents, fruits de longs travaux menés par l'équipe du CRL et ses partenaires publics, créés respectivement en 2005 et 2006 :

- La lettre de cadrage du CRL (Annexe 2)
- La synthèse des propositions discutées lors du dernier comité de pilotage relatif aux assises du livre de Bourgogne (Annexe 3)

Le projet s'appuie par ailleurs sur les orientations communes discutées et adoptées au sein de la Fédération interrégionale pour le livre et la lecture⁵ (FILL).

Ces deux documents pré-définissent les trois missions majeures que le CRL doit assumer :

- Le CRL est un **centre de ressources** pour les acteurs de la chaîne du livre comme pour le grand public, c'est-à-dire qu'il doit centraliser, traiter et diffuser toutes les informations relatives au livre.
- Le CRL est une **plate-forme d'échanges et de rencontres** pour l'ensemble de l'interprofession.
- Le CRL est le **porte-voix des livres et de la lecture** pour tous les publics.

⁵ La Fédération interrégionale du livre et de lecture, anciennement Fédération française pour la coopération des bibliothèques, des métiers du livre et de la documentation, a été créée fin 1985. De statut associatif, elle réunit les structures régionales de coopération dans le domaine du livre, de la lecture et de la documentation, les institutions publiques nationales à vocation documentaire, les associations ou organismes ayant dans leurs missions des actions de coopération dans le domaine de la documentation, du livre et de la lecture. Elle propose et conduit des actions communes dans un souci de cohérence et d'équilibre entre les différents échelons territoriaux, articulées autour de la sauvegarde du patrimoine écrit, du développement de la lecture, de la promotion de la vie littéraire, et la mise en place de réseaux documentaires.

I – Le CRL comme centre de ressources

A- Patrimoine

Depuis 2000, une coopération entre le CRL et la BnF s'est mise en place, régie par une Convention-cadre (cf. Annexe 4) assortie de moyens financiers, dans le but de faciliter l'accès du grand public au patrimoine écrit régional. Si le financement octroyé par la BnF venait à cesser et en l'absence d'une subvention de remplacement, le CRL se verrait dans l'obligation d'envisager une réorganisation de ses missions patrimoniales, aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre au nombre de trois :

- **Enrichissement de la Base bibliographique bourguignonne (BBB)**

BBB : catalogue collectif des documents d'intérêt bourguignon (monographies, articles de revues, publications des éditeurs bourguignons, périodiques, etc.) actuellement localisés dans 27 bibliothèques. Aujourd'hui, plus de 100 000 documents sont référencés dans cette base.

Si depuis 2000, le travail sur la BBB est intégré aux missions menées par le CRL dans le cadre de son partenariat avec la BnF, il convient néanmoins de rappeler que la mise en place et l'enrichissement de cette base sont le fruit d'une collaboration entre la Bibliothèque municipale de Dijon (BMD) et le CRL initiée dès 1994.

Rendant accessible à tous, par le biais d'Internet, l'information documentaire régionale, la BBB permet donc de valoriser les collections régionales et locales de 25 bibliothèques bourguignonnes, ainsi que de la Bibliothèque universitaire et de l'Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable en Bourgogne.

- **Numérisation des publications de sociétés savantes**

Depuis 2003, le CRL collabore au programme de numérisation de publications de sociétés savantes mené par la BnF. Relais de la BnF en région, il collecte auprès des partenaires régionaux (sociétés savantes, bibliothèques, services d'archives, etc.) puis fournit à la BnF les publications qui lui font défaut. A terme, les fichiers numérisés de ces publications seront rattachés à la Base bibliographique bourguignonne et donc consultables depuis le site de la BMD ou via le site du CRL (www.bm-dijon.fr ou www.crl-bourgogne.org).

- **Conversion rétrospective ou « rétroconversion »**

Le CRL souhaite inciter les bibliothèques municipales (BM) à informatiser leurs fonds anciens afin que ceux-ci soient consultables tant sur leur propre catalogue que sur la **Base Patrimoine**⁶. Pour cette action, les BM peuvent bénéficier de l'expertise du CRL ainsi que du soutien technique et financier de la BnF (participation à hauteur de 50% du montant global).

⁶ **Base Patrimoine** : catalogue des fonds anciens et locaux de bibliothèques municipales ou spécialisées « rétroconverties ». Gérée par le Catalogue collectif de France, cette base comprend 2,5 millions de notices provenant de 63 bibliothèques municipales ou spécialisées.

Par ailleurs, et hors du cadre de son partenariat avec la BnF, le CRL, souhaite, à moyen terme, reprendre, poursuivre ou initier les travaux suivants :

- **Développement de la Base biographique bourguignonne (entrepris en 1999)**

A partir du répertoire des personnalités bourguignonnes dénommé *R.a.b.u.t.in* (Répertoire d'Autorités Bourguignonnes Unifié en Thésaurus informatisé) conçu par la BMD, le CRL a choisi d'élargir cet inventaire au niveau régional en faisant appel au concours des bibliothèques publiques de Bourgogne.

Actuellement, plus de 3000 personnalités locales ou régionales contemporaines ou plus anciennes sont ainsi référencées.

- **Numérisation des collections patrimoniales régionales**

A l'heure de la création de la Bibliothèque numérique européenne, le CRL Bourgogne doit initier une politique dynamique et concertée de numérisation des collections patrimoniales bourguignonnes. La Direction du livre et de la lecture (DLL) encourage le développement des projets de numérisation relatifs aux collections des bibliothèques françaises de lecture publique en apportant des financements à hauteur de 50 à 100 % suivant le type de fonds. Chaque année, elle sollicite directement les bibliothèques municipales dans le cadre d'appels à projet, sans qu'aucune réponse ne puisse être apportée par ces structures, souvent du fait d'une incapacité à mettre en place en dernière minute, des projets techniques, lourds.

Le CRL continuera à œuvrer dans le cadre de sa convention avec l'établissement public de la BnF pour, entre autres, numériser les publications des sociétés savantes en Bourgogne. Afin de développer la dynamique initiée par ce partenariat, le CRL envisage, à l'horizon 2008-2009, d'être maître d'oeuvre et coordinateur d'un plan pluriannuel de numérisation concertée des collections patrimoniales bourguignonnes. Fort des recensements opérés dans la cadre de la Bibliographie bourguignonne, le CRL se propose, en collaboration et partenariat avec les structures bourguignonnes, de définir une politique thématique de numérisation qui s'appuierait sur des projets locaux, départementaux ou régionaux (ex : Alesia, Bibracte, Service de l'Inventaire régional, gastronomie, vigne et vin, Morvan, etc.), et d'être ainsi l'interlocuteur direct de la DLL. Cette opération serait menée en concertation étroite avec la DLL et la DRAC Bourgogne.

B- Economie du livre

- **Étude de faisabilité et prospection**, en lien étroit avec les partenaires publics et l'interprofession, **sur la mise en place d'un dispositif d'aide** à :
 - la consolidation de la structure financière des entreprises,
 - la consolidation et au développement du tissu économique régional.
- **Veille économique et juridique** (législation et réglementation), y compris lors des réunions FILL, collecte des informations puis synthétisation en vue d'une redistribution systématique vers les professionnels.

- **Aide à la création d'entreprises du livre** : suivi du montage des dossiers, orientations spécifiques vers la Chambre de Métiers, la Chambre de Commerce, le CFA de la Noue, les Sociétés de coopération professionnelle (SCOP), les formations éventuelles...
- **Création et/ou diffusion de mémentos pratiques** sur les aides publiques ou privées à destination de la librairie et de l'édition.
- Identification et création d'une bibliographie puis **acquisition d'une « bibliothèque » de référence en matière d'économie du livre** (librairie et édition) pour prêt aux professionnels ou consultation sur place.
- S'agissant des publications, celle d'un **répertoire des éditeurs** remis à jour chaque année sera systématisée dès 2008.
En revanche, les nouveautés des éditeurs étant signalées dans la revue *Bourgogne côté livre (BCL)* et relayées, dès son lancement, sur le site Internet refondu du CRL, la publication papier d'un catalogue des nouveautés sera abandonnée à partir de 2008.
- Mise à jour et compilation des données ressources sur le nouveau site du CRL.

C- Vie littéraire

- Création et enrichissement régulier d'un **répertoire des auteurs en Bourgogne pour une diffusion systématique des informations** relatives aux résidences d'écrivains hors Bourgogne, aux salons du livre, aux ateliers d'écriture, aux prix et concours littéraires, etc.
- Création et/ou diffusion de **mémentos ou plaquettes d'information** : statut juridique de l'auteur et évolution, aides à l'écriture dispensées par des instances nationales, etc.
- Constitution puis enrichissement régulier, sur le site Internet, d'une **base biographique bourguignonne** recensant les auteurs bourguignons contemporains (vivants), leur biographie et leur bibliographie.

II – Le CRL comme plate-forme d'échanges et de rencontres

A- Patrimoine

- **Coordination et suivi du Plan de conservation partagée des livres pour la jeunesse** (mis en place depuis 2007)

La volonté de sauvegarder un patrimoine et de le faire connaître à un large public, le manque d'espace pour les réserves dans les bibliothèques, le souci de rationaliser les éliminations et les acquisitions d'ouvrages dans un contexte de surabondance éditoriale, sont autant d'éléments qui ont conduit les professionnels des bibliothèques de Bourgogne, en partenariat avec le CRL, à mettre en place un plan de conservation partagée des livres pour la jeunesse.

Le travail de conservation répartie s'oriente en Bourgogne prioritairement vers les éditeurs disparus, les « petits » éditeurs d'intérêt national (moins de 200 titres au catalogue) et les éditeurs locaux.

24 bibliothèques de Bourgogne participent déjà en 2007.

- **Coordination et suivi du Plan de conservation et d'élimination partagées des périodiques** (en sommeil depuis 2004, cette action sera relancée et poursuivie à partir de 2009).

Initié en 1989, le Plan de conservation et d'élimination partagées des périodiques a pour but de « *faire gagner de la place sur les rayonnages* » tout en s'assurant de la conservation d'au moins une collection en région Bourgogne.

30 bibliothèques de Bourgogne participent déjà et plus de 900 périodiques ont été traités.

A terme ces plans permettent indubitablement d'offrir l'accès à des collections complètes, facilement localisables et conservées dans de bonnes conditions.

- **Formation**

Des formations sur des thématiques liées au patrimoine écrit sont déjà organisées par Bibliest, centre interrégional de formation aux carrières des bibliothèques pour la Bourgogne et la Franche-Comté (service de l'Université de Bourgogne), soutenu pour cela depuis 2006 par la DRAC Bourgogne.

Le CRL aura donc à jouer un rôle complémentaire dans ce domaine, par des interventions ponctuelles intégrées aux différents stages proposés par Bibliest et en collaborant avec cette structure pour la mise en place de **journées d'information ou de séminaires**.

B- Economie du livre

- **Mise en place d'une « commission Economie du livre »** regroupant des libraires et des éditeurs dont les missions seront les suivantes :
 - Orientation du CRL dans ses activités relatives à l'économie du livre.
 - Personnes ressources pour les professionnels du livre en activité ou comité de parrainage pour ceux qui s'installent en Bourgogne.

- Organisation de **journées de formation et d'information sur les questions liées à l'évolution et aux nouveaux enjeux des structures professionnelles du livre** afin de les accompagner dans la modernisation de leur production et de leur gestion. Exemples :
 - Anticiper un événement / une mutation pour être capable de l'expliquer aux professionnels.
 - Formations juridiques (cession de droits, par ex.).
 - Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).
- **Aide à la librairie** en favorisant la mutualisation des moyens et des actions. Exemple :
 - Soutien / assistance administrative à apporter à l'Association des libraires de Bourgogne afin de relancer son activité (objectifs de l'association : actions d'animation communes, actions de communication communes, réponses mutualisées aux appels d'offre régionaux, etc.)
- **Incitation au regroupement associatif des éditeurs**, notamment pour la mutualisation des moyens de **diffusion** et/ou de **distribution**.
- Organisation, dans les 4 départements, de **rencontres entre élus, libraires et bibliothécaires en vue d'une sensibilisation aux passations de marchés publics** à destination du tissu économique de proximité.
- **Actions d'appui à la diffusion interrégionale** : organisation de rencontres entre éditeurs bourguignons et libraires d'autres régions, ainsi qu'entre libraires bourguignons et éditeurs d'autres régions.

C- Vie littéraire

- Le CRL Bourgogne n'a pas vocation à se substituer aux structures déjà existantes (Centre national du livre, sociétés d'auteurs telles que la Société des gens de lettres, sociétés de perception et de répartition des droits, etc.) qui apportent des aides techniques ou financières aux auteurs. En revanche, le CRL doit en permanence pouvoir **orienter et conseiller les auteurs** sur, par exemple, le choix d'un éditeur, la sélection d'un type de contrat, les modalités de protection d'un manuscrit, etc.
- Ce rôle de conseil individuel pourrait être complété par l'organisation de **journées d'information, d'échanges et de rencontres à destination des auteurs** : journées professionnelles sur des thèmes définis en amont avec les auteurs eux-mêmes (statut de l'auteur, cadre juridique, droits d'auteur, etc.).

III – Le CRL comme porte-voix du livre et de la lecture

A- Patrimoine

- **Coordination de la manifestation « A la découverte du patrimoine écrit en Bourgogne »**

Afin de poursuivre les objectifs de la manifestation nationale « Le Mois du patrimoine écrit » qui s'est tenue jusqu'en 2005, le CRL a mis en place depuis 2006 une manifestation d'envergure régionale qui, chaque année, débute symboliquement durant les Journées du Patrimoine et s'achève lors du week-end de Lire en Fête.

« À la découverte du patrimoine écrit en Bourgogne » a pour but de mettre en valeur les collections patrimoniales conservées dans les bibliothèques municipales, universitaires, services d'archives et tous les établissements culturels qui se sont donnés comme objectif de faciliter l'accès du grand public à leurs collections qui représentent un pan important du patrimoine d'une ville, d'une région.

B- Economie du livre

- **Salons du livre** : coordonner et soutenir la présence des éditeurs bourguignons sur les salons régionaux, nationaux, et, à plus long terme, internationaux (Bruxelles, Francfort, Genève, Bologne, etc.).

La présence de l'édition bourguignonne au Salon de Paris - seul salon national généralement inaccessible à un « petit » éditeur - étant maintenue (conclusion de la réunion bilan organisée par l'association Grand-Est le 23 mai 2007), le CRL continuera à y contribuer financièrement.

S'agissant des autres salons nationaux (Lyon, Colmar, Pages, Saint-Dié, St Louis, Marché de la Poésie, Bordeaux, etc.), le CRL pourra, sous réserve d'une volonté exprimée de la part des éditeurs, favoriser la mutualisation de leurs moyens, voire leur association, ponctuelle ou pérenne, afin qu'ils puissent y être présents.

- **Nouveautés des éditeurs** signalées sur le site Internet refondu du CRL et dans *BCL*.
- Publication annuelle d'un **répertoire des éditeurs** bourguignons.

C- Vie littéraire

- **Résidences**

Convaincu d'être là pleinement dans son rôle de soutien à la création et à la diffusion littéraire à l'échelle régionale, le CRL maintiendra l'organisation et le financement (rémunération de l'auteur en résidence et frais relatifs au support de communication) de résidences d'écrivains, à raison de 2 par an et, dans la mesure du possible, de façon équilibrée dans chacun des 4 départements.

En matière de résidences, le CRL poursuivra également sa collaboration avec la Maison de la Bourgogne à Mayence (Conseil régional de Bourgogne) pour la mise en place de la résidence croisée entre la Bourgogne et la Rhénanie-Palatinat.

- **Copilotage et coordination du « Prix littéraire des lycéens et apprentis de Bourgogne »**, en partenariat direct avec le Conseil régional de Bourgogne (CRB), initiateur de l'opération.

Mis en place en 2005 par le CRB (Direction des lycées), ce prix a pour but de :

- faire découvrir aux lycéens et apprentis de l'ensemble de la Bourgogne la littérature francophone à travers la lecture de dix romans d'auteurs contemporains,
- favoriser les rencontres avec les auteurs,
- impliquer les adolescents dans la lecture de la littérature contemporaine.

Résolument tourné vers un public adolescent, ce prix est, au sein du projet global du CRL, complémentaire des résidences d'écrivains, qui, grâce au partenariat systématique avec une bibliothèque ou médiathèque, touchent plus particulièrement les enfants et les adultes.

- **Développement de partenariats**

- Association la VOix des MOts et Université de Bourgogne

Là encore, compte tenu du caractère régional du partenariat avec la VOix des MOts et l'Université, des objectifs contenus dans l'opération de diffusion en Bourgogne de la littérature francophone et du public varié que touche cette manifestation, le CRL maintiendra son rôle de partenaire pilote et financier pour la préfiguration et la mise en œuvre du **colloque « Ecrivains en scène »** qui se tient annuellement dans le cadre du Festival « Temps de paroles ».

- Autres structures culturelles

A l'étude : l'organisation de **rencontres littéraires** qui pourraient avoir lieu dans le prolongement d'une manifestation culturelle régionale préexistante – ceci afin d'éviter un « saupoudrage » ponctuel et peu porteur et de toucher un public déjà mobilisé – et permettre la mise en place de partenariats innovants (théâtres, musées, centres culturels, etc.)

IV – Dynamique de la mise en œuvre du projet culturel

La mise en œuvre de ces orientations pour la période 2008-2010 ne pourra avoir lieu que si elle s'accompagne d'une évolution des secteurs d'activité du CRL, supposant l'évolution parallèle de l'organigramme de l'association.

Par ailleurs, trois « outils » devront être transformés, complétés ou mis en place, qui permettront au CRL de consolider, rationaliser et pérenniser ses missions.

A- Evolution des secteurs d'activité (cf. Annexe 5)

Pour les nombreuses raisons mentionnées à plusieurs reprises dans le présent document, l'économie du livre est le secteur qui devra subir l'évolution la plus significative d'ici 2010. La part qu'il représente dans l'activité globale du CRL, de même que le temps de travail qui lui est consacré, devront être quasiment doublés entre le deuxième semestre 2007 et le premier semestre 2009.

Le patrimoine écrit, secteur d'activité « historique » du CRL, représente aujourd'hui un peu moins du tiers de l'activité globale de l'association. Si cette part est appelée à être très légèrement réduite, relativement à l'ensemble des secteurs d'activité, le temps de travail qui sera consacré au patrimoine devrait rester strictement le même au cours des années à venir.

A terme, l'économie du livre et le patrimoine écrit devraient bénéficier d'un investissement égal en matière de temps de travail.

Quasiment comparable au patrimoine dans son évolution générale, la vie littéraire occupera une part constante dans l'activité globale du CRL jusqu'à la fin 2008, part qui se verra très légèrement réduite à l'horizon 2009.

B- Les conséquences en terme d'organigramme (cf. Annexe 5)

L'évolution progressive des différents secteurs d'activité du CRL entraînera deux conséquences sur l'organisation interne du CRL : de nouveaux **recrutements** et une certaine **polyvalence** des salariés du CRL.

- Recrutements :

D'ici la fin 2008, le CRL devra être en mesure de recruter l'équivalent d'un mi-temps supplémentaire, puis à nouveau, à partir du début de l'année 2009, l'équivalent d'un temps plein. **L'équipe interne du CRL devrait ainsi passer de 5,5 équivalents temps pleins (ETP) en 2007 à 7 ETP à partir du premier semestre 2009, soit de 6 à 7 salariés.**

- Polyvalence :

La grande variété des activités du CRL et leur caractère souvent transversal (les missions en matière d'économie du livre, de patrimoine écrit et de vie littéraire se recoupent parfois, ces trois secteurs sont bien entendu interactifs et débordent souvent de leur cadre propre, loin d'être rigide) impliquent déjà et continueront à impliquer une certaine polyvalence des profils requis par le CRL. Ces profils, qu'ils soient préexistants ou à venir, demanderont également à être affinés et consolidés par la mise en œuvre d'un **plan de formation** pour les salariés du CRL.

C- Trois « outils » indispensables

Outre une évolution en matière de répartition du temps de travail et d'organigramme, les orientations 2008-2010 des missions du CRL devront s'appuyer sur trois outils pratiques, voire techniques ou technologiques.

- **Nouveaux locaux**

Aujourd'hui, sur les six salariés que compte le CRL, deux sont gracieusement hébergés par la bibliothèque municipale de Dijon. Certes l'un d'entre eux rejoindra bientôt les locaux du CRL, mais l'équipe ne sera toujours pas au complet dans ces locaux et ceci impliquera d'autre part, pour deux salariés, de partager un bureau. L'inconfort de cette situation sera en outre accentué dès 2009 si le CRL procède à cette période, comme il le devrait, à un nouveau recrutement.

Par ailleurs, le CRL ne possédant pas l'espace nécessaire à une salle de réunion, il se voit dans l'obligation de profiter de l'hospitalité généreuse et renouvelée de la Maison Rhénanie-Palatinat, voisine.

Conséquence de la polyvalence, actuelle et future, des salariés du CRL, elle-même requise par la variété des activités de la structure, il est courant que deux, voire plusieurs membres de l'équipe interne soient amenés à partager des dossiers, exercice compliqué lorsque les salariés, et donc les dossiers, se trouvent sur deux sites différents.

Au-delà de ces considérations pratiques, c'est bien évidemment par souci de cohésion de l'équipe, permettant une rationalisation optimale de l'organisation des travaux menés par le CRL, ainsi qu'une communication aussi efficace que possible, qu'un **déménagement du CRL dans de nouveaux locaux plus adaptés** doit être envisagé courant 2008.

- **Site Internet du CRL**

Transversal et à même de permettre un dialogue quasi immédiat entre le CRL et ses partenaires professionnels, le futur site Internet refondu sera le représentant et l'écho de la triple fonction du CRL : centre de ressources en ligne, plate-forme interactive d'échanges et de rencontres, porte-voix virtuel du livre et de la lecture.

Son lancement est souhaité au début du deuxième semestre 2008.

- ***Bourgogne côté livre***

Compte tenu du faible tirage (1100 exemplaires) de la revue du CRL et, en conséquence, de sa faible diffusion, ainsi que de son coût élevé, une refonte du format comme du contenu de *BCL* est en cours. Dès 2008, *Bourgogne côté livre* devrait donc voir le jour sous une toute nouvelle forme, comprenant de probables nouvelles rubriques et permettant une diffusion accrue. Tout ceci confèrera à cette revue, interprofessionnelle tout autant que tournée vers le grand public, le même caractère transversal que celui du site Internet.

La publication de *BCL* sous sa nouvelle forme sera au minimum semestrielle.

Annexes

Annexe 1

Rappel historique sur la constitution du Centre régional du livre de Bourgogne

1986

Création de « **ABIDOC** » (Association régionale pour la coopération entre les bibliothèques et les centres de documentation de la région Bourgogne).

Missions :

- **favoriser l'acquisition, la conservation et la diffusion du patrimoine lié au livre et à la documentation,**
- **développer l'information, le conseil et la formation professionnelle.**

Subventions : 100% Etat (provision de la Direction du livre et de la lecture)

Budget global : 69 065 €

1987

Subventions : 85% Etat⁷, 15% autres

Budget global : 46 434 €

1988 - 1989

Subventions : 100% Etat

Budget global 1988 : 44 632 €

Budget global 1989 : 63 680 €

1990

Subventions : 95% Etat et 5% Conseil général (Côte d'Or)

Budget global : 51 447 €

1991

Subventions : 95% Etat et 5% Région (lancement de la mission Pasquet sur le recensement des fonds patrimoniaux)

Budget global : 49 115 €

1992

Subventions : 40% Etat, 5% Conseils généraux (Côte d'Or, Saône-et-Loire), 55% Région (suite de la mission Pasquet et préfiguration technique de la Base bibliographique bourguignonne)

Budget global : 115 505 €

⁷ Pour l'ensemble de ce document, le terme « Etat », s'il n'est suivi d'aucune précision supplémentaire, désigne indifféremment le Ministère de la culture et de la communication / la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne (DRAC).

1993

Subventions : 55% Etat, 5% Conseils généraux (Côte d'Or, Yonne, Nièvre), 40% Région (suite de la mission Pasquet)

Budget global : 99 396 €

1994

Début de l'ouverture des missions d'ABIDOC à l'interprofession (étude confiée à Sophie Desseigne) et modification des statuts de l'association qui devient « Association bourguignonne interprofessionnelle pour le livre, la lecture et la documentation »

Subventions : 44% Etat (dont 4% Direction de l'administration pénitentiaire), 1% Conseil général (Côte d'Or), 5% Communes (mission prisons), 50% Région (création de la BBB)

Budget global : 159 757 €

1995

Lancement de *Bourgogne côté livre* (revue interprofessionnelle des métiers du livre) et première édition du Répertoire des métiers du livre.

Subventions : 53% Etat (dont 11% DAP), 45% Région, 2% Conseil général (Côte d'Or)

Budget global : 189 289 €

1996

Première participation au Salon du livre de Paris

Subventions : 43% Etat, 40% Région, 6% DAP, 11% Conseils généraux (Côte d'Or, Yonne, Nièvre)

Budget global : 165 367 €

1997

Subventions : 53% Etat (dont 5% Direction régionale des services pénitentiaires), 43% Région, 4% Conseils généraux (Côte d'Or, Yonne)

Budget global : 177 597 €

1998

Subventions : 54% Etat (dont 4% DRSP), 42% Région, 3,5% Conseils généraux (Côte d'Or, Yonne), 0,5% Centre national du livre

Budget global : 192 789 €

1999

Subventions : 52% Etat (dont 4% DRSP), 45% Région, 3% Conseils généraux (Côte d'Or, Yonne)

Budget global : 223 627 €

2000 - 2006

Le 10 avril 2000, les statuts de l'association sont modifiés et **ABIDOC devient Centre régional du livre de Bourgogne**. L'année 2000 marque le début du **contrat de plan Etat-Région** qui durera jusqu'en 2006.

Missions :

Le CRL a pour but de développer en Bourgogne une politique du livre et de la lecture par la coopération entre les personnes physiques et morales concernées, en vue notamment de :

- **favoriser, soutenir, promouvoir :**

la création littéraire, l'édition et la diffusion du livre en Bourgogne,
l'acquisition, la conservation, la valorisation du patrimoine dans le domaine du livre et de la documentation,

l'accès à l'information bibliographique,

l'accès à la lecture et à l'écriture auprès de tous les publics ;

- **développer l'information, le conseil, la formation professionnelle ;**
- **susciter et coordonner des actions d'animation.**

Budget global 2000 : 317 633 €

Budget global 2001 : 461 405 €

Budget global 2002 : 423 133 €

Budget global 2003 : 440 004 €

Budget global 2004 : 423 781 €

Budget global 2005 : 393 078 €

Budget global 2006 : 411 370 €

5 octobre 2006 :

Organisation par le CRL des Assises du livre en Bourgogne, une journée de réflexion impliquant tous les acteurs de la chaîne du livre et devant aboutir à une réflexion globale sur les modalités d'intervention du Centre régional du livre de Bourgogne, afin de repenser son action en l'adaptant aux traductions locales des évolutions et des enjeux nationaux.

Annexe 2

Lettre de cadrage

Préambule

Le présent cadre a pour but :

- d'affirmer l'accord des partenaires publics sur les missions confiées au C.R.L., d'articuler et de hiérarchiser celles-ci les unes par rapport aux autres afin que le projet culturel porté par l'association et son directeur en précise les dominantes dans son inscription territoriale et publique.

Le C.R.L. Bourgogne :

- est un **acteur fédérateur** à la croisée et aux côtés de l'ensemble des professionnels de la chaîne du livre, un centre de ressources et un lieu de connaissance et d'observation des métiers du livre en Bourgogne,
- doit **favoriser les échanges et la réflexion** entre les professionnels du livre pour une meilleure connaissance des pratiques des uns et des autres,
- a pour objectif **d'élargir les rencontres** entre les œuvres et les publics,
- **développe des actions spécifiques** pour élargir les publics du livre et de la lecture, notamment en direction des publics les plus éloignés.

1. Le C.R.L., acteur fédérateur est au service :

- a) du développement de la vie littéraire en région par le soutien et l'accompagnement à la création littéraire sous toutes ses formes et à sa diffusion ;
- b) de la promotion de l'édition régionale en favorisant son développement et sa connaissance aux échelles régionale, nationale voire internationale ;
- c) d'une animation du réseau de la lecture publique en associant autant que faire se peut l'ensemble des bibliothèques aux activités développées ;
- d) de la valorisation du patrimoine écrit et documentaire ;
- e) d'un soutien à la librairie indépendante en dynamisant l'ensemble des dispositifs existants.

2. Le C.R.L. est un lieu de connaissance et d'observation

A cet effet, il recueille les données sur les acteurs de la chaîne du livre et de la lecture, les analyse et les évalue afin de permettre aux partenaires publics de bâtir ou d'infléchir la construction de leurs politiques publiques.

3. Le C.R.L. est un centre de ressources

Il favorise la coopération entre tous les acteurs de la chaîne du livre en faisant partager les informations et en impulsant une dynamique régionale en relation avec les territoires de projet (pays, département,...).

A ce titre, il conseille les porteurs de projet dans le domaine du livre et de la lecture pour le montage administratif, technique et financier de leur proposition.

Annexe 3

Assises du livre en Bourgogne, 5 octobre 2006

Synthèse des propositions discutées en dernier comité de pilotage

Le dernier comité de pilotage réuni le 16 octobre a rediscuté les propositions formulées dans la synthèse régionale sur les acteurs du livre et de la lecture en Bourgogne, sur la base des interventions et débats engagés au cours des ateliers des assises du livre.

Il ressort de cette dernière concertation plénière la nécessité de renforcer le positionnement du CRL Bourgogne comme centre de ressources, pour qu'il soit identifié comme tel par l'ensemble des professions liées au livre et par le public. La capacité à fédérer et fournir des services de ressources est réaffirmée comme une mission essentielle du CRL. Plusieurs des propositions émises dans le rapport d'enquête tendent à aller dans ce sens. L'accent sera prioritairement mis sur celles-ci, pour que le CRL, de plus en plus et dans l'ensemble de ses actions, soit perçu à la fois comme référent et comme pivot à l'échelon régional, et qu'il incarne le socle d'une politique du livre concertée entre acteurs et pouvoirs publics, en région Bourgogne.

L'échelon régional est devenu, comme l'a rappelé Jean-Sébastien Dupuit lors de son intervention, un échelon particulièrement pertinent pour concevoir et mettre en œuvre une politique de la culture cohérente et efficace. S'il souffre encore d'un certain empiement des politiques, nationale et régionale, qui croisent aussi, parfois, des dispositifs départementaux et intercommunaux, la tenue des assises témoigne d'une volonté commune et d'un processus de concertation des pouvoirs publics.

Les professionnels, face aux intervenants en tribune, ont exprimé un certain nombre de constats et problèmes propres à leur contexte de travail : faible visibilité des auteurs, multiplication des offices et baisse de fréquentation des librairies au profit des grandes surfaces et d'Internet, écueil de la diffusion et de la distribution pour les éditeurs, baisse du lectorat jeune et relatif échec de la prescription, baisse du taux d'inscrits en bibliothèques, multiplication des procédures administratives qui entravent les politiques d'acquisition d'ouvrages... Face à ces problèmes contextuels, le CRL entend proposer des mesures concrètes qui soutiennent les professionnels dans l'exercice quotidien de leur métier.

Les dispositifs suivants, propres à chaque profession, ont été proposés et débattus⁸ :

I. les auteurs

Les vœux exprimés par les auteurs de Bourgogne laissent apparaître un besoin d'accompagnement dans la démarche de diffusion et une forte attente à l'égard du CRL en termes de services de ressources et lieu de valorisation de leur activité d'écriture.

Les propositions suivantes ont été avancées :

- organiser, auprès des auteurs de Bourgogne, une information sur les ateliers d'écriture et les accueils en résidence existants au plan régional et national.
- éditer, en version papier d'une part, et sous format consultable sur le site Internet www.crl-bourgogne.org et aisément actualisable, un mémento dispensant des informations techniques et juridiques sur le statut d'auteur, les organismes référents...
- éditer une base de données présentant l'ensemble des auteurs de Bourgogne classés par genre et pratique d'écriture, consultable et actualisable sur le site Internet www.crl-bourgogne.org.
- organiser un service d'information juridique, à l'instar de ce qui a été mis en place dans d'autres structures régionales du livre (comme en Paca par exemple). Un contact intéressant a été pris avec Bruno Anatrella, juriste au cabinet Pierrat, spécialisé dans le droit du livre ; il reste à voir si l'on peut envisager une formule de consultation juridique et à quelles conditions financières.

II. Les éditeurs

Depuis 2000, les éditeurs bénéficient d'une attention particulière du CRL qui coordonne des stands collectifs sur plusieurs salons du livre et publie un répertoire et des catalogues de nouveautés bi-annuels. La petite édition, majoritaire en Bourgogne, reste néanmoins un secteur extrêmement fragile, sensible aux évolutions technologique et directement concerné par la crise en librairie et l'évolution des pratiques de lecture.

Pour accroître son soutien aux éditeurs de Bourgogne, les dispositifs suivants ont été proposés :

- éditer, en version papier d'une part, et sous format consultable sur le site Internet www.crl-bourgogne.org et aisément actualisable, un mémento recensant l'ensemble des dispositifs d'aide existants au niveau départemental, régional, national et européen et les organismes référents...
- informer les éditeurs sur les modalités et délais de dépôt des dossiers et les assister dans le montage de ceux-ci.
- organiser des journées de formation professionnelle, en concertation avec les Opcas, pour permettre aux professionnels d'anticiper les changements dans leur profession : cession et achat de droits, évolutions technologiques et révolution numérique...

⁸. Nous tenons à préciser que les propositions émises dans le rapport d'enquête ne sont pas exclusives. Elles résultent d'un diagnostic de consultation des différentes professions et demandent à être articulées avec d'autres actions que mène le CRL depuis six années — voire, pour certaines, initiées par Abidoc depuis plus longtemps encore. Tout l'enjeu consiste à éviter l'empilement et à construire un projet d'établissement cohérent qui réponde aux attentes des professionnels tout en tenant compte des moyens d'action humains et financiers de l'association.

- organiser une réflexion commune sur les moyens de mutualiser la diffusion et la distribution : à quelle échelle, vers quels objectifs, par quelle délégation de compétence et sous quelles conditions financières... ?
- multiplier la présence des éditeurs sur des salons nationaux et internationaux en ciblant en fonction de leur catalogue.
- organiser une rencontre avec le service économique du conseil régional pour défendre la spécificité de la petite édition en Bourgogne et l'inciter à soutenir les structures d'édition à entité juridique commerciale malgré la faiblesse de leur chiffre d'affaires.

III. Les libraires

Profession la plus frappée par la crise du livre, les libraires sont dans une logique contradictoire d'individualisme forcené et d'attente désabusée à l'égard des pouvoirs publics. Sans doute la profession la plus difficile à mobiliser mais également celle qui nécessiterait une attention particulière étant donné les difficultés auxquelles elle fait face.

Les propositions suivantes ont été avancées pour soutenir les librairies de Bourgogne :

- éditer, en version papier d'une part, et sous format consultable sur le site Internet www.crl-bourgogne.org et aisément actualisable, un mémento recensant l'ensemble des dispositifs d'aide existants au niveau départemental, régional, national et européen et les organismes référents...
- organiser des journées d'information sur l'actualité législative et économique du livre
- organiser, à l'échelle de territoires organisés (intercommunalités et départements), des rencontres entre personnels territoriaux responsables des services juridiques, bibliothécaires et libraires pour favoriser une réflexion commune sur les marchés d'une part, et entre établissements scolaires et libraires d'autre part, pour sensibiliser au maintien d'un réseau de libraires de proximité.
- utiliser le site Internet du CRL pour diffuser des informations relatives à la profession : transmission, animations, reprises, recherche de co-gérance...
- soutenir l'association des libraires de Bourgogne : assistance administrative et logistique, pour contribuer au maintien, en région, d'une association de défense des intérêts des libraires et favoriser leur rapprochement.
- organiser une rencontre avec le service économique du conseil régional pour l'inciter à mettre en place des mesures d'accompagnement et de soutien économique dans le cadre d'agrandissement et d'investissement.

IV. La lecture publique

Les bibliothécaires souffrent d'un empilement des logiques et des politiques culturelles (municipales, intercommunales, départementales, régionales et nationales) et d'une saturation exprimée à l'égard des procédures administratives de plus en plus envahissantes dans l'exercice de leur profession.

Les propositions suivantes ont été faites pour aller dans le sens d'une harmonisation et d'une concertation renforcée à l'échelon régional :

- organiser des journées d'information sur l'actualité du livre, réunissant l'interprofession pour favoriser les échanges.
- organiser une information auprès des élus pour les sensibiliser à une approche interprofessionnelle du livre et de la lecture, et les inciter à aménager les procédures d'acquisition pour aller vers plus de souplesse.
- poursuivre et étendre les politiques de conservation partagée des documents à l'échelle régionale, favoriser les logiques de réseau et la culture de la ressource partagée.

Une fois l'ensemble de ces dispositifs validé, le comité de pilotage préconise l'envoi d'un courrier informatif à toutes les personnes qui ont participé aux assises, pour les tenir informés des dispositifs pratiques mis en œuvre suite à cette journée de réflexion commune. Toute la difficulté, pour le CRL, reste d'incarner un socle de valeurs communes et de faire travailler ensemble des métiers aux logiques parfois contradictoires. Des rencontres professionnelles, des outils communs, des animations réunissant plusieurs acteurs du livre contribuent à favoriser ce rapprochement propre à générer des dynamiques nouvelles.

Annexe 4

<p style="text-align:center">CONVENTION - CADRE DE POLE ASSOCIE DOCUMENTAIRE N° 2006-210/423 ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE ET LE CENTRE REGIONAL DU LIVRE DE BOURGOGNE ET LA VILLE DE DIJON</p>
--

ENTRE :

Le Centre régional du livre de Bourgogne, Association régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée
29, rue Buffon - 21000 DIJON,
représentée par Son président, Monsieur Gérard GAUTIER,
agissant pour le compte ,
ci-dessous désignée par le vocable « pôle associé »,

ENTRE :

La ville de Dijon,
BP 1510 - 21033 DIJON CEDEX,
représentée par son maire, Monsieur François Rebsamen,
agissant pour le compte De la bibliothèque municipale de Dijon,
ci-dessous désignée par le vocable « pôle associé »,

ET :

La Bibliothèque nationale de France, établissement public national à caractère administratif,
Quai François Mauriac – 75706 PARIS CEDEX 13,
représentée par son président, Monsieur Jean-Noël Jeanneney,
ci-dessous désignée par le sigle « BnF »,

ci dessous conjointement désignées par le vocable "les parties"

PRÉAMBULE

Le décret n° 94-3 du 3 janvier 1994 porte création de la BnF. L'article 2 du même décret précise que la BnF « coopère avec d'autres bibliothèques et centres de recherche et de documentation français ou étrangers, notamment dans le cadre des réseaux documentaires » et « participe, dans le cadre de la politique définie par l'Etat, à la mise en commun des ressources documentaires des bibliothèques françaises ».

Les conditions administratives et financières de coopération scientifique sont précisées à l'article 3 qui dispose que, pour l'exercice de ses missions, la BnF peut :

- attribuer, sur son budget, des subventions à des personnes publiques ou privées qui réalisent des études, recherches ou travaux dans le cadre de l'accomplissement de ses missions ;
- coopérer, en particulier par la voie de conventions ou de participation à des groupements d'intérêt public, avec toute personne publique ou privée, française ou étrangère, et notamment avec les institutions qui ont des missions complémentaires des siennes ou qui lui apportent leurs concours.

Les pôles associés sont des ensembles documentaires qui renforcent ou optimisent leurs collections. Compte tenu de la valeur de leurs ressources documentaires et des moyens mis en œuvre pour les développer, ils ont vocation à devenir pôles d'excellence documentaire au niveau national dans les domaines précisés à l'article 2 ci-dessous.

Le pôle associé participe au réseau des partenaires de la BnF et, en tant qu'interlocuteur privilégié de la BnF dans le domaine relevant de son activité de pôle associé, devient le relais de la BnF pour toute action de formation et d'information. Tous les services échangés entre la BnF et le pôle associé sont définis de manière conventionnelle.

Le Ministère de la Culture et de la Communication – Direction du Livre et de la Lecture apporte à cette politique de réseau son soutien en signant chaque année avec la Bibliothèque nationale de France une convention financière.

Vu

- la convention N° 2003-210/423 conclue le 31 juillet 2003 entre la BnF et le pôle associé CRL-Bourgogne, à laquelle la présente convention se substitue afin de fixer les conditions de partenariat entre la BnF et le pôle associé pour les années 2006 à 2008

Considérant

- Considérant le rôle du CRL-Bourgogne et la BM de Dijon pour le signalement et la valorisation du patrimoine écrit en région
- l'intérêt scientifique de l'action menée par le CRL-Bourgogne dans la collecte d'informations pour la base bibliographique bourguignonne et le soutien apporté par la BM de Dijon à cette mission
- la complémentarité de ce signalement avec les catalogues de la Bibliothèque nationale de France

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU :

ARTICLE 1. DEFINITION DU POLE ASSOCIE

1.1. Renouveau du pôle associé :

La convention 2003-210/423 conclue le 31 juillet 2003 entre la BnF et le pôle associé est résiliée. La présente convention l'annule et la remplace.

1.2. Composition du pôle associé :

Le pôle associé comprend les institutions suivantes :

- CRL-Bourgogne
- La ville de Dijon agissant pour le compte de la Bibliothèque municipale de Dijon
- Le CRL-Bourgogne est désigné comme correspondant opérationnel dans le cadre de cette convention.

Une convention particulière complémentaire régissant les rapports du CRL-Bourgogne et de la Bibliothèque municipale de Dijon dans le cadre des actions liées au pôle associé, est en cours d'élaboration.

Toute modification de la composition du pôle associé devra faire l'objet d'un avenant.

1.3. Utilisation de la dénomination "pôle associé"

La dénomination « pôle associé » concerne strictement le travail en coopération défini à l'article 2 de la présente convention.

Toute utilisation de cette dénomination dans un autre contexte, notamment vis-à-vis de tiers, devra être préalablement soumise à l'accord de la BnF.

ARTICLE 2. OBJET DE LA CONVENTION

2.1 Nature de la coopération documentaire :

La coopération pourra concerner des opérations d'acquisition, de signalement, de valorisation ou de numérisation.

Le pôle associé s'attachera notamment à la réalisation des objectifs suivants :

- ***Enrichissement de la base bibliographique bourguignonne***
- ***Numérisation des revues des sociétés savantes de Bourgogne***

Cet article pourra faire l'objet de modifications par voie d'avenant.

2.2 Convention d'application :

La présente convention est assortie d'une ou plusieurs conventions d'application qui fixent la nature et les modalités d'exécution des opérations que le pôle associé s'engage à réaliser.

La BnF peut, sur demande motivée du pôle associé, participer financièrement aux dépenses exposées par le pôle associé pour la réalisation de la coopération dont l'objet est défini à l'article 2 ci-dessus. Chaque convention d'application précisera alors le montant éventuel de la subvention attribuée au pôle associé. La BnF verse cette subvention dès signature de la convention d'application.

ARTICLE 3. OBLIGATIONS DU POLE ASSOCIE.

3.1. Signalement des collections

Le pôle associé s'engage à rendre accessible ses catalogues informatisés soit directement via le Catalogue collectif de France (CCFr) ou par le « Sudoc » – système universitaire de documentation (hébergé par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur), soit indirectement via le « RNBCD » – répertoire national des bibliothèques et des centres de documentation du CCFr –qui crée un lien hypertexte avec l'adresse Internet (URL) du catalogue du pôle associé.

Le pôle associé participe au RNBCD et s'engage à mettre à jour la ou les notices descriptives de l'établissement ou des établissements participant au pôle associé (renseignements pratiques), et à créer ou mettre à jour les notices de fonds (informations scientifiques).

3.2. Accès aux documents et fourniture de documents à distance

Le pôle associé s'engage à permettre l'accès à l'ensemble des collections relatives à son domaine de coopération avec la BnF et à en favoriser la mise à disposition auprès du public.

A ce titre, il participe au système de fourniture de documents à distance du CCFr dénommé « PIB » (prêt inter-bibliothèques), en favorisant, chaque fois que cela est possible, la mise à disposition du document par envoi direct ou fourniture d'un substitut. Le pôle associé garantit à la BnF qu'il est titulaire des droits lui permettant de procéder à la réalisation et à la diffusion des documents de substitution utilisés dans le cadre de la fourniture à distance

Il accepte en outre de prêter à fin de numérisation par la BnF -et sous la responsabilité de celle-ci - les documents relevant de son domaine de coopération, sous réserve de l'état de conservation du document **sauf** souhait du pôle de procéder lui-même à cette numérisation.

3.3. Mention du partenariat avec la BnF.

Le pôle associé s'engage à faire mention de sa coopération avec la BnF dans le cadre d'opérations de diffusion ou de valorisation, telles que des publications ou des manifestations, quand elles relèvent de son domaine de coopération avec la BnF.

ARTICLE 4. OBLIGATIONS DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE.

La Bibliothèque nationale de France s'engage à faire profiter le réseau des pôles associés des activités menées dans le cadre des missions qui lui ont été confiées. Le détail des services offerts dans le cadre des pôles associés par la Bibliothèque nationale de France figure en annexe 1, sous le nom de "Carte Pôles".

Notamment, la Bibliothèque nationale de France s'engage à :

- apporter le soutien et l'expertise de ses personnels scientifiques pour la détermination des axes de coopération, le suivi et l'évaluation de cette coopération, et plus largement pour toute opération menée par le pôle associé dans le cadre de son activité courante.
- assurer un rôle de formation dans les domaines techniques et scientifiques relevant de ses missions à destination des pôles associés, soit en leur proposant des formations spécifiques, soit en leur permettant d'accéder aux sessions organisées par la Bibliothèque nationale de France pour son usage interne.
- assurer un rôle d'animation du réseau des pôles associés, en organisant des rencontres entre les pôles associés et en modérant une liste de discussion, accessible à l'adresse poles.associes@bnf.fr.

ARTICLE 5. EVALUATION SCIENTIFIQUE DU POLE ASSOCIE.

5.1. Désignation d'un correspondant du pôle associé :

Le signataire de la présente convention, au titre du pôle associé, désigne un correspondant chargé du suivi scientifique de la coopération définie à l'article 2 ci-dessus. Ce dernier coordonne les travaux de chacun des établissements du pôle d'une part, et les travaux du pôle avec la BnF d'autre part. Il peut être sollicité pour participer aux groupes de travail que la BnF convoquera au titre des actions de coopération conventionnelles.

Ce correspondant gère et administre les relations entre le pôle associé et la BnF dont il est l'interlocuteur pour l'évaluation annuelle des actions de coopération réalisées.

5.2. Bilan annuel de l'activité du pôle

Au cours du premier semestre de chaque année civile, la BnF et le pôle associé dressent un bilan quantitatif et qualitatif du travail effectué par le pôle associé au cours de l'année précédente.

Ce bilan sert de base pour déterminer les modalités de la coopération pour l'année en cours, selon les objectifs fixés triennaux dans l'article 2.1.

ARTICLE 6. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2006.

Chacune des parties a la faculté de résilier la convention à chaque échéance annuelle, sous réserve d'un préavis de deux mois avant la fin de la période annuelle en cours, notifié à l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception postal.

Fait à Paris, le
en trois exemplaires originaux,

Pour la BnF
La directrice générale

Pour le pôle associé
Le maire de Dijon

Pour le pôle associé
Le président
du Centre régional du livre de
Bourgogne

Agnès SAAL

François REBSAMEN

Gérard GAUTIER

Visa n°

Du

Annexe 5

Hypothèse d'évolution des secteurs d'activités du CRL et du temps de travail

A titre indicatif, situation au 1^{er} juin 2007 : 6 salariés, soit 5,5 ETP⁹

- **Marie-Line Bigarnet**, Secrétariat / comptabilité : CDI (100%)
- **Marion Clamens**, Direction et Vie littéraire : CDI (100%)
- **David Demartis**, Economie du livre et Site Internet : CDI (80%)
- **Violaine Lagarde**, Patrimoine : CDI (100%)
- **Isabelle Sick**, Publications et Site Internet : CDD (68,5%)
- **Alice Zunino**, Patrimoine et Vie littéraire : CDI (100%)

A- Evolution 2007-2009 par semestre

1) Situation au 2^{ème} semestre 2007 : 6 salariés, soit 5,5 ETP

Secteurs d'activité	Part consacrée (temps de travail) / activité globale	Equivalent en heures/semaine
Direction	12,8%	24h30 soit 0,7 ETP
Secrétariat / comptabilité	18,2%	35h soit 1 ETP
Patrimoine	27,3%	52h30 soit 1,5 ETP
Economie du livre	12,8%	24h30 soit 0,7 ETP
Vie littéraire	14,6%	28h soit 0,8 ETP
Publications	10,7%	21h soit 0,6 ETP
Site Internet	3,6%	7h soit 0,2 ETP

Coût de la masse salariale : 101 000 €* environ (pour 1 semestre)

⁹ ETP : Equivalent(s) temps plein(s)

2) Situation au 1^{er} semestre 2008 : 6 salariés, soit 5,7 ETP

Secteurs d'activité	Part consacrée (temps de travail) / activité globale	Equivalent en heures/semaine
Direction	12,3%	24h30 soit 0,7 ETP
Secrétariat / comptabilité	17,6%	35h soit 1 ETP
Patrimoine	26,4%	52h30 soit 1,5 ETP
Economie du livre	15,8%	31h30 soit 0,9 ETP
Vie littéraire	14,1%	28h soit 0,8 ETP
Publications	10,3%	21h soit 0,6 ETP
Site Internet	3,5%	7h soit 0,2 ETP

Coût de la masse salariale : **106 000 €*** environ (pour 1 semestre)

3) Situation au 2^{ème} semestre 2008 : 6 salariés, soit 6 ETP

Secteurs d'activité	Part consacrée (temps de travail) / activité globale	Equivalent en heures/semaine
Direction	11,6%	24h30 soit 0,7 ETP
Secrétariat / comptabilité	16,7%	35h soit 1 ETP
Patrimoine	25%	52h30 soit 1,5 ETP
Economie du livre	16,7%	35h soit 1 ETP
Vie littéraire	13,3%	28h soit 0,8 ETP
Publications	10%	21h soit 0,6 ETP
Site Internet (NB)	6,7%	14h soit 0,4 ETP

NB : Lancement du site refondu prévu pour ce deuxième semestre 2008

Coût de la masse salariale : **116 000 €*** environ (pour 1 semestre)

4) Situation à partir du 1^{er} janvier 2009 : 7 salariés, soit 7 ETP

Secteurs d'activité	Part consacrée (temps de travail) / activité globale	Equivalent en heures/semaine
Direction	11,4%	28h soit 0,8 ETP
Secrétariat / comptabilité	14,3%	35h soit 1 ETP
Patrimoine	21,45%	52h30 soit 1,5 ETP
Economie du livre	21,45%	52h30 soit 1,5 ETP
Vie littéraire	10%	24h30 soit 0,7 ETP
Publications	10%	24h30 soit 0,7 ETP
Site Internet	11,4%	28h soit 0,8 ETP

Coût de la masse salariale : **266 000 €*** environ (pour 1 année)

5) Evolution du montant de la masse salariale

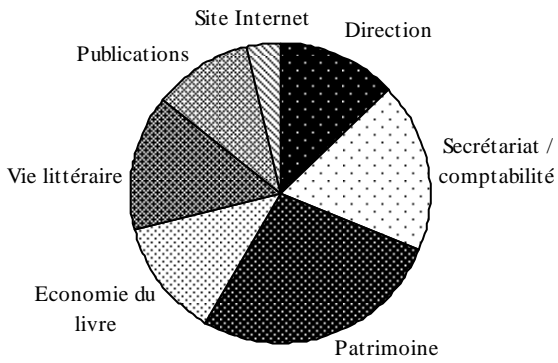
2007 (6 salariés)	2008 (6 salariés)	2009 (7 salariés)
212 000 €* environ	222 000 €* environ	266 000 €* environ

* Cette estimation ne tient pas compte :

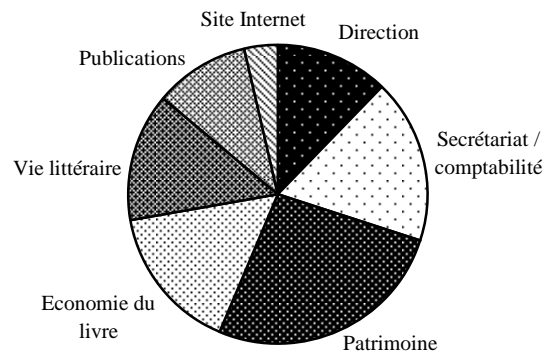
- de l'augmentation de la valeur du point,
- de l'augmentation des taux de cotisations,
- du versement éventuel de primes de précarité (fin de CDD),
- des augmentations de salaires éventuelles,
- des subventions éventuellement reçues pour les contrats aidés.

B- Traduction graphique de l'évolution des secteurs d'activités

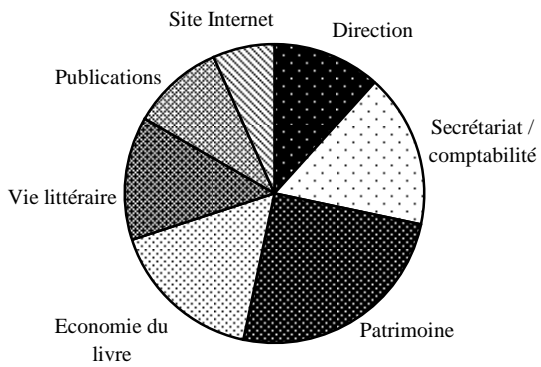
a) Deuxième semestre 2007



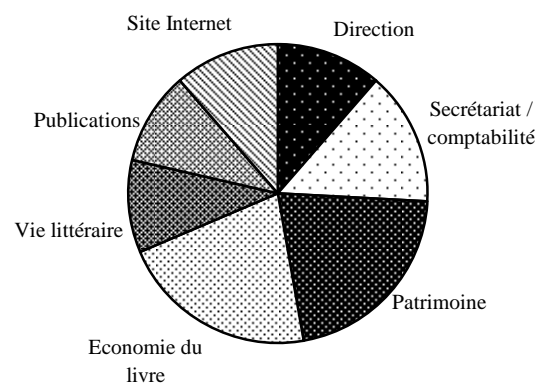
b) Premier semestre 2008



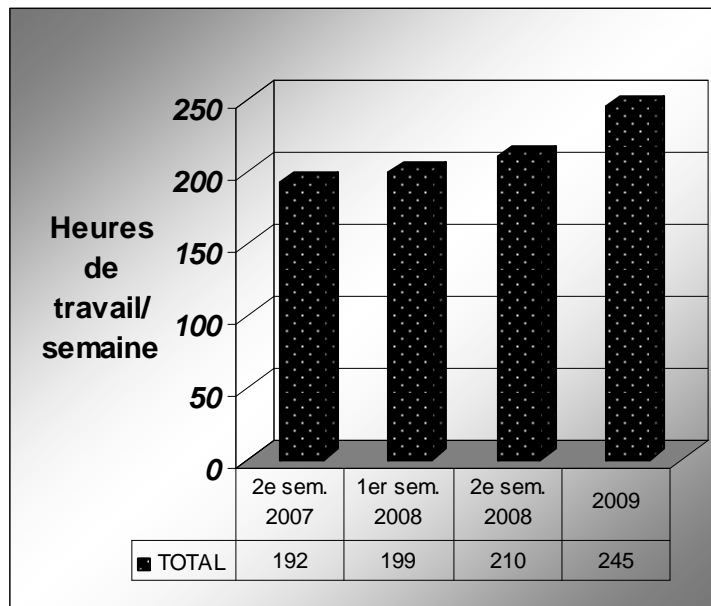
c) Deuxième semestre 2008



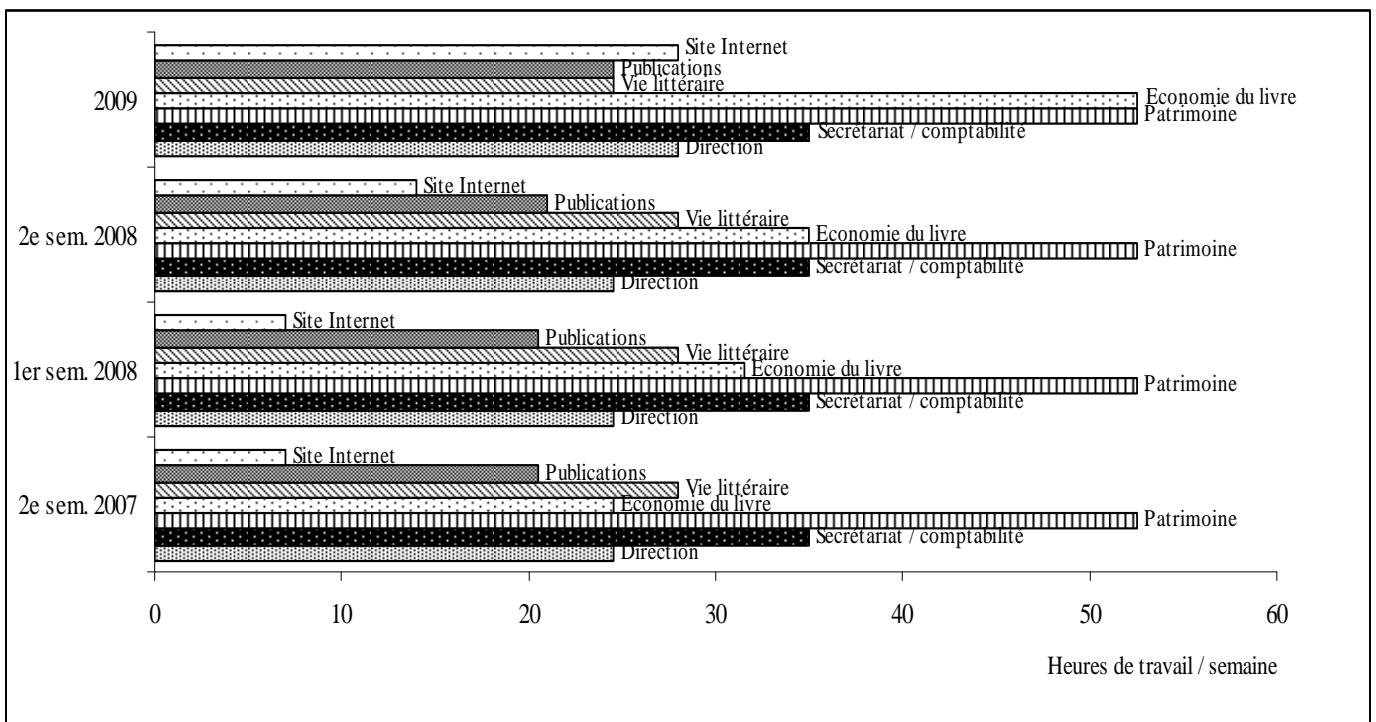
d) A partir de janvier 2009



C- Evolution du temps de travail global



D- Evolution du temps de travail par secteur



Annexe 6

Commissions mises en place par le CRL ou prochainement constituées

- **Commission Vie littéraire (préexistante)**

Missions : propositions et orientations en matière de vie littéraire, présélection des auteurs candidats aux résidences.

- **Comité de rédaction de BCL (préexistant)**

Missions : propositions et orientations sur les contenus de la revue, rédaction et correction des articles.

- **Commission Patrimoine écrit (préexistante)**

Missions : propositions et orientations sur les activités liées à la conservation, la valorisation et la diffusion du patrimoine écrit.

- **Commission Livre jeunesse (préexistante)**

Missions : propositions et orientations sur le plan de conservation partagée des livres pour la jeunesse.

- **Commission Economie du livre**

Elle sera constituée avant la fin de l'année 2007.

Missions : propositions et orientations en matière d'économie du livre, personnes ressources pour les professionnels du livre en activité ou comité de parrainage pour ceux qui s'installent en Bourgogne.